Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

x initial

☐ de prolongation

Exemplaire à adresser à votre EMPLOYEUR ou

	l'assuré(e)
numéro d'immatriculation : 2 9 6 1 1 0 8 1 nom et prénom : LAZAAR HALIMA adresse où le malade peut être visité (si différente de votre ad	0 5 2 8 3 6 5 dresse habituelle) (1):
code postal : ville : bâtiment : escaller : étage : (1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe ha	
situation professionnelle : salarié(e)	
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités jou	de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur dél
	'employeur
nom, prénom ou dénomination sociale :	
adresse :	
n° téléphone : e.mail	l:
les renseig	gnements médicaux
e, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom	ı): LAZAAR HALIMA
• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - 03/02/2023	1 Inc
	oathologique résultant de la grossesse ent du travail, maladie professionnelle date AT/MP :
sorties sans restriction : non 🗷	oui □ à partir du :
et prescrit un temps partiel / travail aménagé pour rais	son médicale du : au :
	ent du travail, maladie professionnelle date AT/MP :
Identification du praticien (nom et prénom) GIBERT CHARLOTTE	Date: 02/02/2023 Signature: Charles and Falls de Ville
sans rapport ☑ en rapport □ avec un accider sorties autorisées : oui ☑ à partir du : 02/02/2023 sorties sans restriction : non ☑ activité(s) autorisée(s) : oui □ à partir du : • et prescrit un temps partiel / travail aménagé pour rais sans rapport □ en rapport □ avec un accide Identification du praticien (nom et prénom)	ent du travail, maladie professionnelle date AT/MP: 3 non oui à partir du : non son médicale du : au : ent du travail, maladie professionnelle date AT/MP: Date : 02/02/2023

tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article le

A conserver par l'assuré(e)

- Vous êtes salarié(e) : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale, -10 40
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION: En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant. Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans : dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code

